

Longueuil, le 2 septembre 2016

**OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)
N/réf. : ACC 16-11**

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande reçue le 23 août 2016 et visant à obtenir certaines informations relativement au processus de recrutement de personnes aptes à être nommées à titre d'enquêtrice ou d'enquêteur au BEI (concours BEI-0041-06) et plus particulièrement :

- « 1. *Le calendrier de planification des entrevues du processus de nomination des personnes aptes à être enquêteur au BEI de 2016 ciblant les heures et les jours des évaluations;*
2. *Le calendrier des entrevues réalisées(réelles) du processus de nomination des personnes aptes à être enquêteur au BEI de 2016 ciblant les heures et les jours des évaluations;*
3. *La liste des membres qui siégeaient aux comités de sélection du processus de dotation des enquêteurs du BEI de 2016 incluant les membres de L'École nationale de police chargés du processus de nomination. »*

Relativement aux items 1 et 2 de votre demande, veuillez prendre note que le BEI ne détient pas les documents demandés. Après vérification, il s'avère que votre demande relève davantage de la compétence de l'École nationale de police du Québec (ci-après « ENPQ »).

Ainsi, conformément au paragraphe 4 de l'article 47 et l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous communiquons les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents de l'ENPQ afin de poursuivre vos démarches déjà entamées :

M. Pierre Saint Antoine
Directeur des affaires institutionnelles et des communications
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Tél : 819 293-8631, poste 6247
Fax : 819 293-2143

Quant à la composition du comité de sélection, ce dernier était composé de Me Madeleine Giauque, directrice du BEI, de M. Paulin Bureau, représentant de l'ENPQ et de M. Richard St-Denis, représentant le ministère de la Sécurité publique.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous avez un mois à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Ci-joint un avis vous informant de ce recours.

Vous trouverez également un avis contenant les dispositions applicables de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Me Sylvain Ayotte
Conseiller juridique
Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau des enquêtes indépendantes
201, Place Charles-Le Moyne #6.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 640-1350
Télécopieur : 450 670-6386
info@bei.gouv.qc.ca